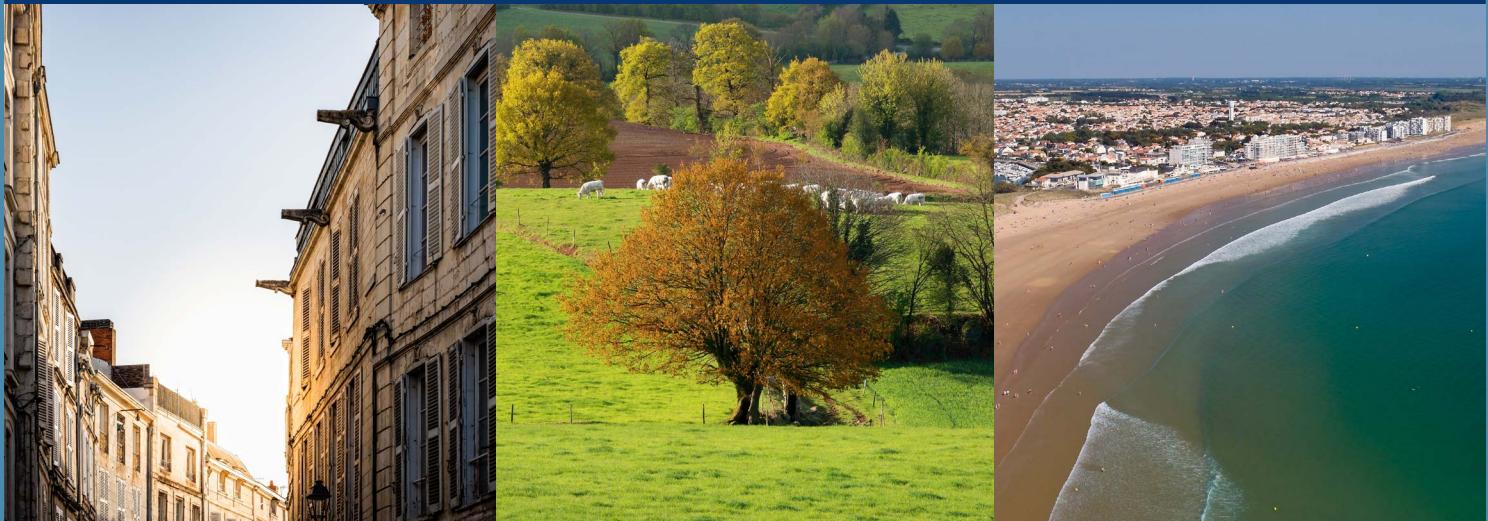


# RAPPORT ANNUEL 2024



GROUPE  
CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

## DIRECTION GÉNÉRALE

### Jean-Pierre MORIN

Directeur Général

### Patrick JEAN

Directeur Général Adjoint et  
Directeur des Opérations

### Sébastien BAUDELET

Directeur Général Adjoint et  
Directeur des Réseaux

### Stéphane NAVARRE

Directeur Général Adjoint et  
Directeur Financier et Secrétariat Général

## MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

### Sylvie RETAILLEAU

Directrice Relations Humaines

### Christelle MAGIS

Direction Risques, Conformité  
et Contrôle Permanent

### David BARROU

Directeur de la Transformation

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION

### MARTINE GAILLOU

Présidente fédéral

### ROBERT JEANNEAU

Vice-Président et Président de secteur

### JEAN-MARC FOQUET

Administrateur, Président de secteur

### TEDDY VEZIN

Administrateur, Président de secteur

### DOMINIQUE PRIOUZEAU

Administratrice, Présidente de secteur

### JACQUES RUCHAUD

Administrateur, Président de secteur

### JEAN-LOUIS TERRADE

Administrateur, Président de secteur

### MARIE-CLAUDE JOLIVET

Administratrice, Présidente de secteur

### MICHEL PORCHET

Représentant du CM OCEAN Agri au  
Conseil d'administration de la Fédération

Philippe ALBERT

Christian BARREAUD

Philippe BAUCHET

Yves BATY

Véronique BENOIST

Hervé BENOTEAU

Anne BESSIÈRE

Laurent COTTENCEAU

Christian COUTY

Patricia COUTAND RAPIN

Jean DEHEN

Joëlle DELAMURE

Francis DELIGNÉ

Sylvie DEZAFIT

Bruno LE CAER

Catherine LE MER

Catherine SOUCHET

Romain TEVELS

Michel THIBAUD

Arnaud TROTTIER

Jean-Charles VASSEUR

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE FÉDÉRALE

### MARTINE GAILLOU

Présidente fédérale

### ROBERT JEANNEAU

Vice-Président

Philippe BAUCHET

Véronique BENOIST

Hervé BENOTEAU

Olivier CONOT

Jean DEHEN

Joëlle DELAMURE

Francis DELIGNÉ

Christine MOUNIER

Laurence PETIT

Catherine SOUCHET

Romain TEVELS

Teddy VEZIN

Hélène LUSSAULT

Jérémy MABIT

# BILAN FINANCIER 2024: LA RÉSILIENCE D'UN MODÈLE VERTUEUX DANS UN CONTEXTE DE TAUX DES PLUS DÉFAVORABLES

Dans la continuité de ces dernières années marquées par une conjoncture relativement défavorable (crise sanitaire COVID, conflits russo-ukrainien, inflation, ...), **l'année 2024** a été particulièrement marquée par un **contexte de taux des plus défavorables**.

Alors que les **taux courts atteignent des niveaux historiquement élevés**, entraînant une **forte augmentation du coût des ressources bancaires**, le portefeuille de crédits - majoritairement composé de taux fixes - a mis du temps à se revaloriser, notamment dans un contexte de **marché peu dynamique**. Cette situation explique un des niveaux de marge d'intermédiation les plus faibles jamais enregistrés, le taux moyen observé en 2024 n'ayant jamais été aussi bas.

Fidèle à ses valeurs et à sa raison d'être « **s'engager durablement à vos côtés** », le Crédit Mutuel Océan a continué de soutenir l'ensemble de l'économie de son territoire en **répondant favorablement aux sollicitations de ses clients et des différents acteurs économiques du territoire**. Il a profité de ce marché ralenti du crédit pour développer sa proactivité et renforcer son taux de contact et son taux d'équipement.

Par ailleurs, et conformément aux valeurs qu'il incarne, le Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans une **gestion saine et prudente** qui se traduit par un coût du risque et des frais généraux maîtrisés. Cela lui a permis d'afficher en 2024 un très bon **résultat de 57 M€**, essentiellement affecté aux fonds propres, lui permettant de renforcer sa solidité financière et d'afficher **un ratio de solvabilité supérieur à 30%**.

Outre les très bons résultats financiers, près de **25 000 nouveaux clients** ont rejoint le Crédit Mutuel Océan en 2024; ils ont choisi la solidarité et les intérêts du territoire avant tout.

Le Mutualisme ne vit pas seulement au travers des actions portées par l'entreprise, il se vit également au travers d'une **gestion financière et d'un développement économique responsables**.



## UNE SOLIDITÉ FINANCIÈRE RENFORCÉE ET UNE FORTE CAPACITÉ DE RÉSILIENCE

**189 millions d'€**  
DE FRAIS GÉNÉRAUX

**289 millions d'€**  
de PNB

**65 %**

DE COEFFICIENT  
D'EXPLOITATION

Le coefficient d'exploitation respecte les objectifs fixés par le groupe, prouvant ainsi la bonne gestion des comptes de résultats de l'entreprise.

**57**  
millions d'€  
DE RÉSULTAT  
NET

**FONDS  
PROPRIÉTÉ**  
1 548  
millions d'€

13,75%

30,35 %

0%

40%

**RATIO DE  
SOLVABILITÉ**

Ce bon résultat permet de renforcer notre solidité financière avec des capitaux propres qui progressent de 50 millions d'€. Le ratio de solvabilité reste très au-dessus des exigences réglementaires actuellement de 13,75%.

# L'ACTIVITÉ 2024 : ANNÉE DE FORT DÉVELOPPEMENT ET DE CONQUÊTE

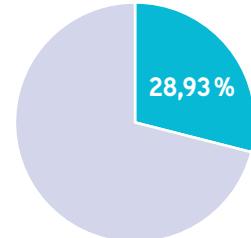


## CRÉDITS

**16,4 MILLIARDS D'€**  
**-0,7%**  
D'ENCOURS DE CRÉDIT

**2,3 MILLIARDS D'€**  
DE PRODUCTION DE CRÉDITS

## PARTS DE MARCHÉ CRÉDITS



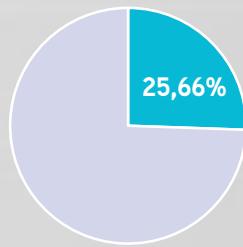
Malgré la forte hausse des taux, nos financements ont légèrement baissé pour soutenir la relance.



## ÉPARGNE

**21,6 MILLIARDS D'€**  
**+3,5%**  
D'ENCOURS D'ÉPARGNE

## PARTS DE MARCHÉ POUR LES DÉPÔTS



Le contexte de la hausse des taux a engendré des transferts passifs d'épargne au profit des produits des plus rémunérateurs.



## ÉQUIPEMENT DES CLIENTS

### TAUX D'ÉQUIPEMENT

**7,70 ↗**

**PRODUITS ET SERVICES DÉTENUS  
EN MOYENNE PAR CLIENT**

**1 044 862**

**DE CONTRATS ASSURANCE IARD  
EN STOCK**

Depuis plus de 50 ans, le Crédit Mutuel assure ses clients au rythme de leurs projets : auto, habitation, santé, prévoyance...



LES CLIENTS  
AU RENDEZ-VOUS



**24 979**

**NOUVEAUX CLIENTS**

Soit 657 708 clients au total

**326 705**

**RENDEZ-VOUS  
RÉALISÉS**

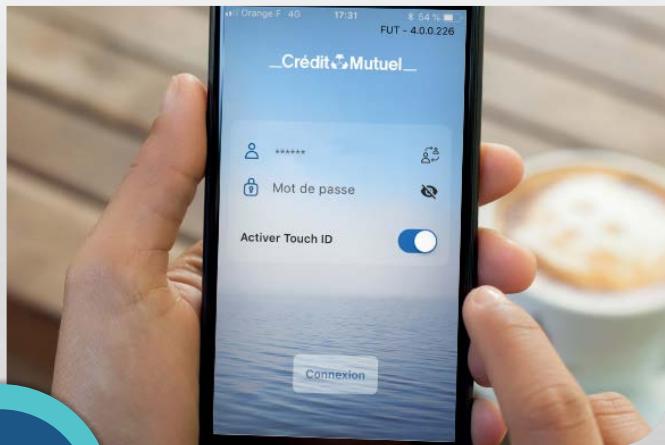
(dont 20% des rendez-vous  
en visioconférence)



**118 MILLIONS**

**DE CONNEXIONS ANNUELLES  
SUR LE SITE INTERNET  
OU L'APPLICATION MOBILE**

**+42 000**



nouveaux utilisateurs  
de l'application mobile



Évolution de la numérisation, avec notamment l'augmentation  
des signatures électroniques et des rendez-vous vidéo.

# GLOSSAIRE

---

**Coefficient d'exploitation:** il traduit la capacité et la rentabilité de la banque pour «payer ses frais généraux» grâce à son activité. Il se calcule de la façon suivante : Frais Généraux / PNB.

**Coût du risque:** le coût du risque traduit la part des crédits prêtée et supposée perdue car non remboursée (suite aux difficultés clients). Il est constitué de pertes, provisions et reprises.

**Coût du risque avéré :** il comprend les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des créances de la clientèle, les provisions sur engagements hors bilan, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances amorties.

**Encours (d'épargne ou de crédit):** ensemble des biens qui sont en cours de production et qui font partie du stock.

**Frais généraux:** les frais généraux sont les coûts engagés par une entreprise dans le cadre de ses activités quotidiennes.

**Parts de marché:** pourcentage des encours (d'épargne ou de crédit) détenus par une entreprise au regard du total des encours détenus sur le marché.

**Produit net bancaire (PNB):** le produit net bancaire désigne la valeur ajoutée créée par l'activité de la banque. Cet indice se définit comme la marge financière plus les commissions.

**Ratio de solvabilité:** le ratio de solvabilité permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque face aux risques poncérés.

**Résultat net:** le résultat net est la différence entre les produits et les charges d'une entreprise.

**Taux d'équipement :** nombre de produits en stock par rapport au nombre de comptes. Nombre moyen de produits détenus par les clients.

# ÉTATS FINANCIERS 2024

COMPTES CONSOLIDÉS

**Crédit Mutuel**  
Océan



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex



Tour Eqho  
2, rue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex

## Groupe Crédit Mutuel Océan

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **Groupe Crédit Mutuel Océan**

Association Régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
RCS La-Roche-sur-Yon 786 444 463

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Fédération du Crédit Mutuel Océan,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Océan relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (statuts 1, 2 & 3)

Le groupe Crédit Mutuel Océan est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Comme indiqué dans les notes 2.2, 5.1.8, 8.7.a, 8.9 et 8.25 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM Océan constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), et complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions clientèle aux risques de crédit et de contrepartie, nettes de provisions, représentent 16 016 M€ au 31 décembre 2024. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 238,5 M€ dont 52,1 M€ au titre du statut 1, 49,5 M€ au titre du statut 2 et 136,9 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2024 s'élève à -26,6 M€.

### Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne ;
- effectuer une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
  - ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
  - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2024 ;
  - ont effectué des contre-calcus sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une provision complémentaire locale.

### Dépréciation des encours de crédit en statut 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2024.

## Valorisation des instruments financiers

Le groupe Crédit Mutuel Océan détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction. Les instruments financiers concernés visent principalement les actifs financiers à

la juste valeur par capitaux propres qui s'élèvent à 696 M€ au 31 décembre 2024 contre 681 M€ au 31 décembre 2023.

Comme indiqué dans la note 8.6 des états financiers, les parts dans les entreprises liées s'élèvent à 669 M€ au 31 décembre 2024 contre 657 M€ au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit au classement comptable et à la détermination de la valorisation pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons notamment apprécié la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense et Nantes, le 5 mai 2025

KPMG AUDIT FS I

Rennes et Paris La Défense, le 5 mai 2025

DocuSigned by:  
  
888DA6E156E044E...

Alexandra KRITCHMAR  
Associée

Signé par :  
  
2D8FA8CE8F6546A...

Eve MARTINEAU  
Associée

Signé par :  
  
724770E54C36454...

Audrey MONPAS  
Associée

DocuSigned by:  
  
3A73C32B56E9458...

Arnaud BOURDEILLE  
Associé

# **CREDIT MUTUEL OCEAN**

**31 décembre 2024**

**Rapport annuel IFRS**

# SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN CONSOLIDE	6
COMPTE DE RESULTAT	8
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	9
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	10
TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE	11
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES IFRS 2024	13
NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE	13
⟨ 1.1 - AMENDEMENT A IFRS 3 – REFERENCE AU CADRE CONCEPTUEL	13
⟨ 1.2 - AMENDEMENT A IAS 37 - COUT D'EXECUTION DU CONTRAT	13
⟨ 1.3 - AMENDEMENT A IAS 16 - PRODUIT ANTERIEUR A L'UTILISATION PREVUE	13
⟨ 1.4 - AMELIORATION DES NORMES IFRS – CYCLE 2018-2020	13
⟨ 1.5 - INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES RISQUES	14
⟨ 1.6 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	14
⟨ 1.7 - AMENDEMENTS APPLICABLES AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	14
NOTE 2 – FAITS MARQUANTS	15
⟨ 2.1 – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET GEOPOLITIQUE	15
⟨ 2.2 - RISQUE DE CREDIT	15
⟨ 2.3 - AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	17
NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	18
⟨ 3.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION	18
⟨ 3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE	19
NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION	20
⟨ 4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION	20
⟨ 4.2 – DATE DE CLOTURE	20
⟨ 4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES	20
⟨ 4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES	20
⟨ 4.5 – ECARTS D'ACQUISITION	20
NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	21
⟨ 5.1 – INSTRUMENTS FINANCIERS	21
⟨ 5.2 – CONTRATS DE LOCATION	38
⟨ 5.3 – PROVISIONS	39
⟨ 5.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	39
⟨ 5.5 – AVANTAGES AU PERSONNEL	39
⟨ 5.6 – IMMOBILISATIONS	41
⟨ 5.7 – COMMISSIONS	43
⟨ 5.8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS	43
⟨ 5.9 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS	44

⟨    5.10 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS	44
NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)	45
NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES	45
⟨    7.1 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPEES PAR L'UNION EUROPEENNE	45
⟨    7.2 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	45
NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	46
⟨    8.1 – ACTIFS ET PASSIFS SUR LES ETABLISSEMENT DE CREDIT	46
⟨    8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	47
⟨    8.3 – COUVERTURE	47
⟨    8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES	48
⟨    8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	49
⟨    8.6 – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	50
⟨    8.7 – CLIENTELE	52
⟨    8.8 – TITRES AU COUT AMORTI	53
⟨    8.9 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS	54
⟨    8.10 – IMPOTS	54
⟨    8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS / PASSIFS DIVERS	55
⟨    8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT	56
⟨    8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	56
⟨    8.14 – DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	57
⟨    8.15 – PROVISIONS	57
⟨    8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES	59
⟨    8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	60
⟨    8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES	61
⟨    8.19 – COMMISSIONS	61
⟨    8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	62
⟨    8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	62
⟨    8.22 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	62
⟨    8.23 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	63
⟨    8.24 – FRAIS GENERAUX	63
⟨    8.25 – COUT DU RISQUE	65
⟨    8.26 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	66
⟨    8.27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	66
NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	67
⟨    9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	67

⟨	9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES	DIRECTEMENT	67
NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS			68
⟨	10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES		68
⟨	10.2 – JUSTE VALEUR		69
⟨	10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)		69
⟨	10.4 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES		70
⟨	10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL		70
⟨	10.6 CONGES PAYES		70
⟨	10.7 IPC		70

Groupe bancaire adhérant à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.

L'entreprise mère se compose de :

- **122 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan** (CFCMO), société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- Organisme financier : banque des Caisses Locales,
- Prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- Organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.

# BILAN CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

ACTIF	2024	2023	Notes
Caisse, Banques centrales	33 818	37 530	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	390 800	381 730	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	73 573	96 405	8.3.a, 8.4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	695 891	680 678	8.6
Titres au coût amorti	1 452 032	1 573 848	8.8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 663 770	4 453 476	8.1.a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	16 016 429	16 044 953	8.7.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	64 446	56 600	8.3.b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0	0	
Actifs d'impôts courants	65 759	66 634	8.10.a
Actifs d'impôts différés	43 806	40 677	8.10.b
Comptes de régularisation et actifs divers	212 173	219 733	8.11.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	
Immeubles de placement	37	37	8.12
Immobilisations corporelles	66 040	68 466	8.13.a
Immobilisations incorporelles	1 037	1 037	8.13.b
Ecart d'acquisition	0	0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>23 779 611</b>	<b>23 721 804</b>	

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>Notes</b>
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4 491	5 252	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	89 781	64 002	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	1 317 191	1 938 666	8.1.b
Dettes envers la clientèle	16 398 643	15 950 733	8.7.b
Dettes représentées par un titre	3 507 931	3 357 662	8.14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	65 246	89 003	8.3.b
Passifs d'impôts courants	16 016	13 471	8.10.a
Passifs d'impôts différés	14 572	14 092	8.10.b
Comptes de régularisation et passifs divers	230 725	220 005	8.11.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	0	
Provisions	49 459	37 996	8.15
Dettes subordonnées			
<b>Capitaux Propres - Totaux</b>	<b>2 085 556</b>	<b>2 030 922</b>	
<b>Capitaux Propres - Part du Groupe</b>	<b>2 067 708</b>	<b>2 013 435</b>	8.16.a
<i>Capital et Réserves liées</i>	243 574	246 058	8.16.a
<i>Réserves consolidées</i>	1 310 946	1 255 199	8.16.b
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	455 775	445 190	
<i>Résultat de l'exercice</i>	57 413	66 988	
<b>Capitaux Propres - Intérêts minoritaires</b>	<b>17 848</b>	<b>17 487</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>23 779 611</b>	<b>23 721 804</b>	

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	2024	2023	Notes
Intérêts et produits assimilés	615 942	512 957	8.18
Intérêts et charges assimilées	-525 198	-416 643	8.18
Commissions (produits)	184 989	179 800	8.19
Commissions (charges)	-36 099	-35 026	8.19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11 489	27 055	8.20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 348	33 878	8.21
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti			8.22
Produits des autres activités	538	826	8.23
Charges des autres activités	-2 630	-2 564	8.23
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>289 379</b>	<b>300 283</b>	
Charges générales d'exploitation	-180 350	-184 728	8.24
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-8 414	-8 226	8.24
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>100 615</b>	<b>107 329</b>	
Coût du risque	-26 642	-23 165	8.25
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>73 973</b>	<b>84 164</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	-129	93	8.26
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>73 844</b>	<b>84 257</b>	
Impôts sur les bénéfices	-16 070	-15 832	8.27
<b>RESULTAT NET</b>	<b>57 774</b>	<b>68 425</b>	
Intérêts minoritaires	361	1 437	
<b>RESULTAT NET (part du Groupe)</b>	<b>57 413</b>	<b>66 988</b>	

# ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	2024	2023	Notes
<b>RESULTAT NET</b>	<b>57 774</b>	<b>68 425</b>	
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes			
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat			
Réévaluation des placements des activités d'assurance			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE			
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES RECYCLABLES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	9.1, 9.2
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	10 200	50 667	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice			
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO			
Réévaluation des immobilisations			
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	384	165	
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE			
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES NON RECYCLABLES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10 584</b>	<b>50 832</b>	9.1, 9.2
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	68 358	119 257	
<i>dont part du Groupe</i>	67 997	117 820	
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	361	1 437	

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)			Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies				
(en milliers d'euros)										
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022</b>	<b>234 572</b>	<b>12 983</b>	<b>1 168 838</b>	<b>395 115</b>	<b>0</b>	<b>-757</b>	<b>86 007</b>	<b>1 896 757</b>	<b>16 050</b>	<b>1 912 808</b>
Augmentation de capital	-1 497							-1 497		-1 497
Affectation du résultat 2022			81 582				-81 582	0		0
Distribution 2023 au titre du résultat 2022							-4 425	-4 425		-4 425
Variations des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global				50 667		165		50 832		50 832
Résultat 2023							66 988	66 988	1 437	68 425
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle			4 779					4 779		4 779
Changement de méthode comptable								0		0
Autres variations								0		0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023</b>	<b>233 075</b>	<b>12 983</b>	<b>1 255 199</b>	<b>445 782</b>	<b>0</b>	<b>-592</b>	<b>66 988</b>	<b>2 013 434</b>	<b>17 487</b>	<b>2 030 922</b>
Augmentation de capital	-2 484							-2 484		-2 484
Affectation du résultat 2023			60 173				-60 173	0		0
Distribution 2024 au titre du résultat 2023							-6 815	-6 815		-6 815
Variations des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global				10 200		384		10 584		10 584
Résultat 2024							57 413	57 413	361	57 774
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								0		0
Changement de méthode comptable								0		0
Autres variations			-4 426					-4 426		-4 426
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2024</b>	<b>230 591</b>	<b>12 983</b>	<b>1 310 946</b>	<b>455 982</b>	<b>0</b>	<b>-208</b>	<b>57 413</b>	<b>2 067 708</b>	<b>17 848</b>	<b>2 085 556</b>

## TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat net	57 774	68 425
Impôt	16 070	15 832
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>73 844</b>	<b>84 257</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	8 414	8 209
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	36 961	29 419
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	130	-93
+/- Produits/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	10 151	7 782
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>55 656</b>	<b>45 317</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	-792 422	-699 454
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	454 242	450 238
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	127 363	920 642
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-30 339	-129 039
- Impôts versés	-15 498	-27 782
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-256 654</b>	<b>514 605</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-127 154</b>	<b>644 179</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	116 018	-999 743
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)		15
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-5 026	-5 154
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>110 992</b>	<b>-1 004 882</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-9 299	-5 921
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-9 299</b>	<b>-5 921</b>
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-25 461</b>	<b>-366 624</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-127 154	644 179
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	110 992	-1 004 882
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-9 299	-5 921
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>347 305</b>	<b>713 929</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	37 530	41 175
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	309 775	672 754
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>321 844</b>	<b>347 305</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	33 818	37 530
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	288 026	309 775
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-25 461</b>	<b>-366 624</b>

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>(A) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit se décomposent comme suit :</b>		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	-215 001	-461 432
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	-577 421	-238 022
<b>(B) Les flux liés aux opérations avec la clientèle se décomposent comme suit :</b>		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	22 429	-592 219
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	431 813	1 042 457
<b>(C) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers se décomposent comme suit :</b>		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-9 737	-57 357
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres-instruments de dettes	-14 641	-14 297
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par capitaux propres-instruments de dettes		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	151 741	992 296
<b>(D) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations se décomposent comme suit :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti	-10 000	-1 029 623
+ Encaissements liés aux cessions de titres au coût amorti	128 072	36 400
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la JV par CP	-2 058	-6 519
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la JV par CP	4	-1
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
<b>(E) Les flux liés aux immeubles de placement se décomposent comme suit :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		15
<b>(F) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent comme suit :</b>		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-5 132	-6 357
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	106	1 203
<b>(G) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires se décomposent comme suit :</b>		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-2 484	-1 497
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-6 815	-4 424
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
<b>(H) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement se décomposent comme suit :</b>		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS IFRS 2024

## NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE

Le groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2022-01 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE ci-après :

### ⟨ 1.1 - AMENDEMENT A IFRS 3 – REFERENCE AU CADRE CONCEPTUEL

Cet amendement met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (et non plus à celui de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celui-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou par IFRIC 21 - Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

### ⟨ 1.2 - AMENDEMENT A IAS 37 - COUT D'EXECUTION DU CONTRAT

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1er janvier 2022.

### ⟨ 1.3 - AMENDEMENT A IAS 16 - PRODUIT ANTERIEUR A L'UTILISATION PREVUE

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

### ⟨ 1.4 - AMELIORATION DES NORMES IFRS – CYCLE 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- ⇒ **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère.
- ⇒ **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions.

Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.

- ⇒ **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

#### ⟨ **1.5 - INFORMATIONS RELATIVES A LA GESTION DES RISQUES**

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

#### ⟨ **1.6 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX**

Les informations concernant les enjeux climatiques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

#### ⟨ **1.7 - AMENDEMENTS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

Le groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'amendement à IFRS 16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail. Celui-ci clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15. L'impact lié à cet amendement est non significatif.

## NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

L'exercice 2024 a été marqué principalement par les faits exposés ci-après :

### ⟨ 2.1 – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE ET GEOPOLITIQUE

Le Groupe Crédit Mutuel reste totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, aux tensions géopolitiques et conflits au Moyen-Orient et aux incertitudes politiques.

Pour rappel, le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas implanté sur ces zones de guerres, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

De plus, l'instabilité gouvernementale suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale en France et les incertitudes budgétaires conduisent à maintenir un environnement politique et économique incertain à fin 2024.

Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

### ⟨ 2.2 - RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le Groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et *de facto* de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le Groupe.

#### Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2024, le Groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après.

Le scénario central intègre l'hypothèse d'austérité budgétaire et les impacts liés au risque de transition climatique. En 2025, une faible croissance (1%) est attendue pour l'ensemble de l'année. En 2026, la croissance devrait repartir. Un ralentissement des salaires négociés et constatés se dessine, signe d'apaisement de la tension sur le marché du travail. Ces évolutions devraient permettre à l'inflation de continuer à converger à partir de 2025 vers la cible de 2%. L'abaissement des taux directeurs de la BCE devrait se poursuivre, jusqu'à fin 2025 pour atteindre le taux d'équilibre de 2,25%. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. Le taux du livret A est figé à 3% jusqu'au 31 janvier 2025, avant un retour attendu de l'application de la formule de calcul à compter de cette date.

Le scénario pessimiste anticipe pour 2025 une crise politique et économique en France conduisant à une récession sur l'ensemble de l'économie pour cette période. A partir de mi-2025, une reprise

s'amorcerait à l'issue de la résolution de la crise politique. Celle-ci serait rapidement perturbée par l'introduction en 2026 d'une taxe carbone brutale, qui provoquerait un choc inflationniste et freinerait la croissance économique.

Le scénario optimiste prévoit des plans budgétaires ambitieux en zone euro, insufflant un nouvel élan à l'industrie, soutenant l'activité économique et accélérant la transition vers une économie décarbonée. Ces investissements seraient financés par des taxes carbone pensées pour n'affecter ni les finances publiques ni l'investissement. Un impact de ces investissements serait toutefois porté par les ménages, mais compensée par une amélioration de la productivité (grâce notamment à l'efficacité énergétique), limitant la hausse des coûts salariaux unitaires.

#### Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
France				
Taux d'inflation hors tabac	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Prix du pétrole (en \$)	85	85	85	85
Taux de croissance du PIB	1,0%	1,1%	1,0%	1,0%
Taux de chômage (fin de période)	7,7%	7,6%	7,5%	7,4%
Taux de marché				
Zone euro				
Euribor 3 mois	2,74%	2,35%	2,35%	2,35%
France				
TEC 10 ans	2,91%	2,90%	2,90%	2,90%

#### Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Par rapport au scénario stressé du premier semestre 2024 qui anticipait une guerre au Moyen-Orient avec un nouveau choc inflationniste via les prix de l'énergie, la probabilité du scénario pessimiste proposé dorénavant est un cran plus faible.

Cela est la résultante notamment de la combinaison d'un premier volet de ce scénario, lié à la situation politique française, qui apparaît comme la partie la plus probable et de l'ajout d'un second volet « climatique », dont la criticité des hypothèses est très forte mais dont la probabilité d'occurrence est beaucoup plus faible. En effet, les dernières décisions ou prises de position des gouvernements tendent plutôt à contester les réformes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'à les renforcer. Les évolutions des pondérations en résultant sont les suivantes :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31.12.2022	19%	80%	1%
Au 31.12.2023	60%	30%	10%
Au 31.12.2024	70%	25%	5%

Depuis 2023, le Groupe est engagé dans un cycle d'intégration de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31.12.2024

(hors impact lié à l'ajustement post-modèle) s'élèvent à 37.6 M€, variant de +10.5 M€ par rapport au 31.12.2023

Au 31.12.2024, le Groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- Le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- Le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe

Au 31.12.2024, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 3.7 M€ et 0.37 M€.

Au 31.12.2024 Les ajustements comptabilisés, qui incluent une provision manuelle et un complément sectoriel, représentent 69% du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 74% au 31.12.2023).

#### Analyse de sensibilité

Le Groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédit attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- Pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 3.4%, soit 3.7M€ ;
- Optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 2.5%, soit -2.7 M€ ;
- Central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 1%, soit -1.M€.

### 2.3 - AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a également été marqué par les éléments suivants :

- Lors de l'audit des comptes sur l'exercice 2023, les CAC avaient relevé une anomalie dans la comptabilisation des dérivés de macro-couverture. La correction a été réalisée sur l'arrêté du 30/06/2024 par une diminution des réserves consolidées de 4,4 M€ sur l'exercice 2024.

- Sur l'année 2024, de nouvelles opérations de repo/reverse repo ont été réalisées, réparties comme suit :  
- +150 M€ contre des titres HQLA pour la gestion du buffer de liquidité  
- +50 M€ contre du cash pour répondre au besoin de refinancement

Les opérations avec la Société Générale et CACIB respectant les normes de présentation compensée au bilan, nous avons fait le choix de retenir cette pratique comptable.

- La valorisation du portefeuille est en hausse sur l'année de 1,57% : la baisse de la valorisation des titres du GACM n'a pas affectée la valorisation globale en hausse impactée par les titres de la BFCM, d'EI et de la CCCM.

Les dividendes versés sur l'année 2024 s'élèvent à 40,3 M€ dont 38,2 M€ du GACM.

A noter qu'au 30/09/2024, un dividende exceptionnel du GACM a été versé pour un montant de 28,8 M€.

## NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 3.1 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

#### Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

L'ensemble des entités incluses dans les périmètres de consolidation des Groupes régionaux est repris dans le périmètre national.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées** : il y a contrôle lorsque le Groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
  - Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
  - Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur sur option les participations détenues par des sociétés de capital développement sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue < ou = 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan < ou = 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires < ou = 5 % du produit net bancaire N-1.

Ainsi, pour 2024, ne sont pas consolidées les entités suivantes :

(en milliers d'euros)	% Capital détenu	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur) *	100	-30	2	17
SCI Terre Agri Océan *	100	4	3 705	75

\* Siège social situé au 34 rue Léandre Merlet, 85000 LA ROCHE SUR YON.

#### Variations du périmètre

Au 31 décembre 2024, le périmètre du Groupe est inchangé par rapport à celui de 2023.

La norme IFRS12 impose de communiquer les informations financières concernant :

- Les participations dans les entreprises Mises En Equivalence, notamment la quote-part dans le résultat. Pour Le Crédit Mutuel Océan l'impact du résultat induit par le FCT Zéphyr II est de 0.
- Les entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs, ce qui n'est pas le cas pour le Crédit Mutuel Océan.
- Les entités structurées non consolidées, dont ne dispose le CMO.

### 3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/2024				31/12/2023			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé
<b>Etablissements de crédits</b>								
Mère			-	51 873			-	51 962
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>								
SCI UNION IMMOBILIÈRE OCEAN	100	100	IG	1 775	100	100	IG	1 637
SCI MERLET IMMOBILIER	100	100	IG	512	100	100	IG	458
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90	90	IG	3 253	90	90	IG	12 931
FCT ZEPHYR HOME LOANS 2	50	50	MEE	0	50	50	MEE	0
<b>TOTAL</b>				<b>57 413</b>				<b>66 988</b>

Méthodes : IG = Intégration Globale, MEE = Mise En Equivalence

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

Les filiales consolidées sont les suivantes :

- La SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste à investir dans des entreprises du territoire sous forme d'actions ou de contrats obligataires. Cette société bénéficie du régime fiscal des sociétés de capital-risque.
- Le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS 2.
- La Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIÈRE OCEAN, dont les parts sociales sont détenues par la Fédération et plusieurs Caisses Locales.
- La Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location, en tout ou partie, à la société mère.

## NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

### ⟨ 4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

#### Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

### ⟨ 4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe Crédit Mutuel Océan incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

### ⟨ 4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés.

### ⟨ 4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe Crédit Mutuel Océan ne détient pas de filiale étrangère.

### ⟨ 4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe Crédit Mutuel Océan ne dispose pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2024.

## NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### ⟨ 5.1 – INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 5.1.1 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- Au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- En juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- En juste valeur par résultat, si :
  - Il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplies pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou,
  - Le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

#### Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels.

La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- Elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou,
- Elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence

des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnables possibles. A cet effet, le Groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- Les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- Les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

#### Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- La manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires.
- Le mode de rémunération des gestionnaires.
- Les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes.
- Les raisons des ventes.
- Les prévisions de ventes futures.
- La manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- En lien avec une augmentation du risque de crédit.
- Proches de la maturité et pour un montant proche du pair.
- Exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importantes) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collective).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Le Crédit Mutuel Océan n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

#### Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.
- Les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat.
- Une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptables et prudentielles soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

#### Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le Groupe propose :

- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.
- Depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

#### Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus.

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 5.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 5.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

#### Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- En juste valeur par résultat, ou,
- Sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocabile dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel Océan n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres. Chaque Groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

#### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 5.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

### 5.1.2 – CLASSEMENT ET EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et,
- Les passifs financiers non dérivés que le Groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - Les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - Les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - Les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables.

Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

Les passifs financiers évalués au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques).

Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions

réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

#### Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le Groupe Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spéciale additionnelle » de juin 2020 à juin 2022.

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2% à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le Groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- De sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- Durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50% (avec application d'un plafond de -1%) ;
- A compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de 3 dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le Groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. A compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et la date d'arrêté.

### 5.1.3 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

### 5.1.4 – OPERATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

#### Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

#### Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

### 5.1.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe Crédit Mutuel a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- Leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- Ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- Leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan traite des instruments dérivés simples (swaps), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 10).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

#### Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans

le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

#### Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- Il répond à la définition d'un dérivé.
- L'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat.
- Les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- L'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

#### Comptabilité de couverture

##### Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- L'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « *gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat* » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- La composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés.
- La différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture

sont transférés en « *actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### Dérivés de macro-couverture

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- Un test d'absence de sur-couverture : le Groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture.
- Un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux.
- Un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité lié à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisés pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* » par la contrepartie du compte de résultat.

#### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « *Produits et charges d'intérêts* », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

### Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- Avant la définition des indices de substitution :
  - Maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- Après définition des indices de substitution, notamment :
  - La mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture.
  - Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

#### 5.1.6 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable. En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

#### 5.1.7 – DECOMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- Actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée.
- Instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.
- Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

#### 5.1.8 – EVALUATION DU RISQUE DE CREDIT

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- **Statut 1 – encours sains non dégradés** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale.
- **Statut 2 – encours sains dégradés** : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale.
- **Statut 3 – encours douteux** : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

#### Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés.

L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel Océan.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel Océan, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel Océan, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- ⇒ Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les Groupes régionaux.
- ⇒ Au niveau régional, les Groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

### Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- Les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courant...
- Les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courant...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- Tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- En comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du Groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- Des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou,
- Des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

#### Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

#### Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

#### Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage.

La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A.
- Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

#### Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- Les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties.
- Les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

#### Facteur de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

#### Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau Groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les Directeurs Généraux des différents Groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) disponibles auprès de l'OCDE.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- Récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes.

- Non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

#### Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- L'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat.
- Le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun.
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolu (100 € Retail, 500 € Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils.
- Le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe.
- La période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- Etape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

#### Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie. Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

#### Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix côtés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

#### Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induit la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

## Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, ...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## ⟨ 5.2 – CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

### Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au Groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit:

- À sortir du bilan l'immobilisation louée.
- À constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.
- Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement.
- Comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 5.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

## Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### ⟨ 5.3 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- Les risques opérationnels.
- Les engagements sociaux.
- Les risques d'exécution des engagements par signature.
- Les litiges et garanties de passif.
- Les risques fiscaux.
- Les risques liés à l'épargne logement.

### ⟨ 5.4 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

### ⟨ 5.5 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisés en capitaux propres.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, le Groupe Crédit Mutuel Océan a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements.
- Le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales.

- Les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- Les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- L'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant sur la réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans.
- La mortalité selon la table INSEE TH/TF 00- 02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuaire.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite de tels régimes est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Réforme des retraites promulguées le 15 avril 2023

En France, les changements induits par la réforme des retraites constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière dont l'impact au titre du coût des services passés a été comptabilisé en résultat.

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du Groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

#### Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## 5.6 – IMMOBILISATIONS

### Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée d'utilité attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans

- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-3 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

**Immobilisations dont le Groupe est locataire**

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location sont comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- En contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- D'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le Groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le Groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- La durée du contrat location. Celle-ci représente à minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplafonnement des loyers après cette période.
- Le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise.
- Le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

## ⟨ 5.7 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étaillées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

## ⟨ 5.8 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

### Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connues à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Intégration fiscale

Il n'y pas d'intégration fiscale dans le Groupe Crédit Mutuel Océan.

### ⟨ **5.9 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

### ⟨ **5.10 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux.
- Les fluctuations des taux d'intérêt et de change.
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays.
- les changements climatiques et environnementaux.
- Les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. note « Instruments négociés sur un marché non actif » p38

- Régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux.
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. »). A date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du Groupe.

- Provisions, dépréciations sur actifs incorporels.

## NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail, activité exclusivement développée sur le territoire français. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs d'activité distincte de celle-ci. Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

## NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES

### ⟨ 7.1 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPEES PAR L'UNION EUROPEENNE

L'Union Européenne a adopté les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Ces amendements seront applicables à compter du 1er janvier 2025.

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement.

### ⟨ 7.2 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La loi de finances pour 2025, adoptée le 6 février 2025, a institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises qui réalisent en France un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 1 milliard d'euros en 2024 ou en 2025.

Cette contribution sera assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre de 2024 et 2025 et sera soumise à un taux de 20,6% ou 41,2 % selon le chiffre d'affaires.

Cette mesure n'a pas d'impact sur les états financiers clos au 31 décembre 2024 mais elle affectera l'imposition des résultats 2025. Un versement anticipé de la contribution aura lieu en décembre 2025 pour 98% du montant dû.

Le groupe Crédit Mutuel Océan ne dépasse pas le seuil de 1 milliard d'euros en 2024 et il devrait en être de même en 2025. Par conséquent, ne sera pas concerné par cette disposition.

## NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

### INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### 8.1 – ACTIFS ET PASSIFS SUR LES ETABLISSEMENT DE CREDIT

##### 8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	0	0
<i>dont réserves obligatoires</i>	0	0
Caisse	33 818	37 530
<b>TOTAL</b>	<b>33 818</b>	<b>37 530</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Créances saines (S1/S2)	4 549 975	4 357 687
<i>Comptes réseau Crédit Mutuel (1)</i>	3 263 493	3 014 820
<i>Autres comptes ordinaires</i>	0	63
<i>Prêts</i>	0	0
<i>Autres créances</i>	1 086 465	1 142 786
<i>Pensions</i>	200 017	200 018
Créances dépréciées sur base individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	113 796	95 792
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-3
Dépréciations	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 663 770</b>	<b>4 453 476</b>

(1) concerne principalement les encours de versement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

##### 8.1.b – DETTES ENVERS LES BANQUES CENTRALES ET LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Banques centrales</b>		
Banques centrales		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel		
Autres comptes ordinaires	6 357	4 332
Emprunts	454 257	781 627
Autres dettes	413 927	604 685
Pensions	419 925	519 977
Dettes rattachées	22 725	28 045
<b>TOTAL</b>	<b>1 317 191</b>	<b>1 938 666</b>

L'opération de refinancement de TLTRO III à laquelle le Groupe Crédit Mutuel Océan participait a été remboursée intégralement sur l'exercice 2024. Au 31/12/2023, l'encours lié cette opération s'élevait à 412 M€.

## ⟨ 8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

### 8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	2024				2023			
	Transaction	JV sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	JV sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>0</b>	<b>83 350</b>	<b>300 570</b>	<b>383 920</b>	<b>0</b>	<b>56 952</b>	<b>317 029</b>	<b>373 981</b>
Effets publics		9 793	0	9 793		9 559		9 559
Obligations et autres titres de dettes		73 557	163 142	236 699		47 393	161 487	208 880
Cotés		72 858	123 416	196 274		46 896	119 425	166 321
Non cotés		699	39 726	40 425		497	42 062	42 559
Dont OPC			123 061	123 061			119 114	119 114
Actions et autres instruments de capitaux propres			137 428	137 428			155 542	155 542
Cotés			11 053	11 053			15 578	15 578
Non cotés			126 375	126 375			139 964	139 964
Titres immobilisés								
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>6 880</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 880</b>	<b>7 749</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 749</b>
<b>Prêts et créances</b>								
dont pensions								
<b>TOTAL</b>	<b>6 880</b>	<b>83 350</b>	<b>300 570</b>	<b>390 800</b>	<b>7 749</b>	<b>56 952</b>	<b>317 029</b>	<b>381 730</b>

A noter que 2 lignes cotées du portefeuille de notre société de capital-risque ont fait l'objet d'une décote pour illiquidité pour un montant total de 1.6 M€.

### 8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	2024	2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 491	5 252
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		0
<b>TOTAL</b>	<b>4 491</b>	<b>5 252</b>

## ⟨ 8.3 – COUVERTURE

### 8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

(en milliers d'euros)	2024		2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie				
- Cash Flow Hedge	0	0	0	0
Couverture de juste valeur				
- Variation enregistrée en résultat	73 573	89 781	96 405	64 002
<b>TOTAL</b>	<b>73 573</b>	<b>89 781</b>	<b>96 405</b>	<b>64 002</b>

## 8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

(en milliers d'euros)	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2024	2023	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles :			
- d'actifs financiers	64 446	56 600	7 846
- de passifs financiers	65 246	89 003	-23 757

## 8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
	245 610	6 880	4 491	259 447	7 749	5 252
<b>Instruments dérivés de transaction</b>						
Instrument de taux						
Swaps	245 610	6 880	4 491	259 447	7 749	5 252
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Instrument de change						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
Autres que taux et change						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	0	0	0	0	0	0
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnel						
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps						
Autres contrats fermes						
Options et instruments conditionnels						
<b>TOTAL</b>	245 610	6 880	4 491	259 447	7 749	5 252

## 8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

2024							
Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)		
(en milliers d'euros)							
<b>Actifs financiers</b>	<b>590 821</b>	<b>0</b>	<b>290 698</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>290 698</b>
Dérivés	80 453	0	80 453	0	0	0	80 453
Pensions	510 368	0	210 245	0	0	0	210 245

2023							
Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)		
(en milliers d'euros)							
<b>Actifs financiers</b>	<b>482 978</b>	<b>0</b>	<b>307 857</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-61 368</b>	<b>246 489</b>
Dérivés	104 154	0	104 154			-50 995	53 159
Pensions	378 824	0	203 703			-10 373	193 330

2024							
Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
(en milliers d'euros)							
<b>Passifs financiers</b>	<b>833 282</b>	<b>0</b>	<b>533 159</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>533 159</b>
Dérivés	94 272	0	94 272	0	0	0	94 272
Pensions	739 010	0	438 887	0	0	0	438 887

2023							
Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Impacts des conventions cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)		
(en milliers d'euros)							
<b>Passifs financiers</b>	<b>774 869</b>	<b>0</b>	<b>599 748</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-17 303</b>	<b>582 445</b>
Dérivés	69 254	0	69 254			-17 303	51 951
Pensions	705 615	0	530 494			0	530 494

## 8.6 – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Effets publics</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Obligations et autres titres de dettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
<b>Actions et autres titres de capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cotés	0	0
Non cotés	0	0
<b>Titres immobilisés</b>	<b>695 448</b>	<b>680 314</b>
Titres de participation	2 346	1 977
Autres titres détenus à long terme	24 124	21 474
Parts dans les entreprises liées	668 978	656 863
<b>Créances rattachées</b>	<b>443</b>	<b>364</b>
<b>TOTAL</b>	<b>695 891</b>	<b>680 678</b>

### Liste des principales participations non consolidées

(en milliers d'euros)	Valeur brute N	Cotée ou non cotée	% Détenion	JV au 31/12/24	Total Bilan	Résultat	Capitaux propres	CA	Effectifs	Valeur brute N-1
Vendée Logement	4	Non coté	10,81%	4	525 086	-2 608	138 581	40 766	89	4
SAS de la Charente Maritime	22	Non coté	10,27%	22	5 321	8	249	1 016	NC	22
SAS Antema	70	Non coté	33,33%	70	2 846	-94	385	3 219	20	70
SAS Métropolys Oryon	167	Non coté	10	150	7 768	-73	3 480	276	NC	167

## HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Instruments financiers évalués à la J.V. au bilan

(en milliers d'euros)	2024					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
<b>Actifs financiers</b>	<b>242 185</b>	<b>114 421</b>	<b>803 658</b>	<b>1 160 264</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Juste valeur par capitaux propres	0	0	695 891	695 891	0	0
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres de dettes						
Actions et autres instruments de CP						
Participations et ATDLT			26 470	26 470		
Parts entreprises liées			669 421	669 421		
Transaction / JVO / Autres	242 185	40 848	107 767	390 800		
Effets publics et valeurs assimilées / JVO	9 793			9 793		
Obligations et autres titres de dettes / JVO	73 557			73 557		
Obligations et autres titres de dettes / Autres JVPR	129 174	33 968		163 142		
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	29 661		107 767	137 428		
Dérivés et autres actifs financiers		6 880		6 880		
Instruments dérivés de couverture		73 573		73 573		
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>94 272</b>	<b>0</b>	<b>94 272</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction		4 491		4 491	0	0
Dérivés et autres passifs financiers						
Instruments dérivés de couverture		89 781		89 781		

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

## HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3

(en milliers d'euros)	2024					
	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	
<b>Actifs financiers</b>	<b>801 078</b>	<b>12 658</b>	<b>0</b>	<b>-28 431</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Juste valeur par capitaux propres	680 678	2 058	0	-4		0
Obligations et autres titres de dettes						
Actions et autres instruments de CP						
Participations et ATDLT		23 451	881			
Parts entreprises liées		657 227	1 177		-4	
Transaction / JVO / Autres		120 400	10 600		-28 427	
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR		120 400	10 600		-28 427	
Instruments dérivés de couverture						
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction						
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						

2024						
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
<b>Actifs financiers</b>	<b>1 553</b>	<b>10 546</b>	<b>6 254</b>	<b>803 658</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Juste valeur par capitaux propres	0	10 546	2 613	695 891	0	0
Obligations et autres titres de dettes						
Actions et autres instruments de CP						
Participations et ATDLT		-396	2 534	26 470		
Parts entreprises liées		10 942	79	669 421		
Transaction / JVO / Autres	1 553	0	3 641	107 767	0	0
Actions et autres instruments de CP / Autres JVPR	1 553		3 641	107 767		
Instruments dérivés de couverture						
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						

## 8.7 – CLIENTELE

### 8.7.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COÛT AMORTI

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Créances saines (S1/S2)</b>	<b>15 987 977</b>	<b>16 037 266</b>
Créances commerciales	4 832	11 819
Autres concours à la clientèle	15 953 334	15 999 493
Crédit à l'habitat	11 124 977	11 203 704
Autres concours et créances diverses	4 828 357	4 795 789
Pensions	0	0
Créances rattachées	29 811	25 954
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	266 955	235 499
<b>Créances brutes</b>	<b>16 254 932</b>	<b>16 272 765</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-101 583	-102 567
Autres dépréciations (S3)	-136 920	-125 245
<b>Créances nettes de dépréciation</b>	<b>16 016 429</b>	<b>16 044 953</b>
Dont Prêts participatifs	0	0
Dont prêts subordonnés	0	0

Au 31 décembre 2024, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe CMO s'élèvent à 135 M€, dont 10.8% qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée 4.25 années et 72% ont été remboursés. Les encours déclassés en statut 3 atteignent 33 M€.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dûs. Au 31 décembre 2024, leur montant de dépréciation s'élève à 6 M€ dont 28% en stage 2 et 58% en stage 3.

## 8.7.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)

	2024	2023
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>9 212 888</b>	<b>9 384 342</b>
- à vue	6 990 140	6 901 611
- à terme	2 222 748	2 482 731
<b>Dettes rattachées sur comptes d'épargne</b>	<b>3 562</b>	<b>2 202</b>
Sous-total	9 216 450	9 386 544
Comptes ordinaires	3 999 992	4 213 744
Comptes et emprunts à terme	3 158 076	2 341 057
Pensions	-	-
Dettes rattachées	24 022	9 278
Autres dettes	103	110
Sous-total	7 182 193	6 564 189
<b>TOTAL</b>	<b>16 398 643</b>	<b>15 950 733</b>

## ⟨ 8.8 – TITRES AU COUT AMORTI

(en milliers d'euros)

	2024	2023
<b>Titres</b>	<b>1 449 564</b>	<b>1 570 704</b>
Effets publics	19 758	29 796
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 429 806	1 540 908
Cotés	1 429 799	1 419 714
Non cotés	7	121 194
Créances rattachées	2 477	3 149
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>1 452 041</b>	<b>1 573 853</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-9	-5
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>1 452 032</b>	<b>1 573 848</b>

## ⟨ 8.9 – CADRAGE DES DEPRECiations

(en milliers d'euros)	2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres	2024
<b>Prêts et créances Ets de crédit au coût amorti</b>	<b>-3</b>		0	0	2	<b>-1</b>
pertes attendues à 12 mois (S1)	-3				2	-1
pertes attendues à terminaison (S2)	0					0
pertes sur actifs dépréciés (S3)	0					0
<b>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</b>	<b>-227 812</b>	<b>-74 599</b>	<b>6 426</b>	<b>57 482</b>	<b>0</b>	<b>-238 503</b>
pertes attendues à 12 mois (S1)	-33 901	-22 651		12 331		-44 221
pertes attendues à terminaison (S2)	-68 666	-15 928		27 231		-57 362
pertes sur actifs dépréciés (S3)	-125 245	-36 021	6 426	17 920	0	-136 920
<b>Titres au coût amorti</b>	<b>-5</b>				-4	<b>-9</b>
pertes attendues à 12 mois (S1)	-5				-4	-9
pertes attendues à terminaison (S2)	0					0
pertes sur actifs dépréciés (S3)	0					0
<b>Actifs financiers en JVCP - Titres de dettes</b>	<b>0</b>					<b>0</b>
<b>Actifs financiers en JVCP - Prêts</b>	<b>0</b>					<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-227 820</b>	<b>-74 599</b>	<b>6 426</b>	<b>57 482</b>	<b>-2</b>	<b>-238 513</b>

### Répartition des dépréciations

2024	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement*	S2	Dont ajustement*	S3	
crédit	4 663 771	0	0	1	0	0	0	0	4 663 770
Prêts et créances clientèle	14 741 521	1 246 456	266 955	44 221	34 739	57 362	20 055	136 920	16 016 429
Actifs financiers au coût amorti - titres	1 452 041	0	0	9	0	0	0	0	1 452 032
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20 857 333</b>	<b>1 246 456</b>	<b>266 955</b>	<b>44 231</b>	<b>34 739</b>	<b>57 362</b>	<b>20 055</b>	<b>136 920</b>	<b>22 132 231</b>

## ⟨ 8.10 – IMPOTS

### 8.10.a – IMPÔTS COURANTS

(en milliers d'euros)	2024	2023
Actif (par résultat)	65 759	66 634
Passif (par résultat)	16 016	13 471

### 8.10.b – IMPÔTS DIFFERES

(en milliers d'euros)	2024	2023
Actif (par résultat)	43 803	40 675
Actif (par capitaux propres)	3	2
Passif (par résultat)		
Passif (par capitaux propres)	14 572	14 092

### 8.10.c – REPARTITION DES IMPÔTS DIFFERES PAR GRANDES CATEGORIES

(en milliers d'euros)	2024		2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres à la JVCP		14 572		14 092
Provisions	38 602		35 127	
Autres décalages temporaires	5 203		5 550	
<b>TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES</b>	<b>43 805</b>	<b>14 572</b>	<b>40 678</b>	<b>14 092</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable sur les 5 années à venir.  
Les taux de l'impôt différé sont de 25,83%.

### 8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS / PASSIFS DIVERS

#### 8.11.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>115 203</b>	<b>122 979</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	22 155	49 209
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	3 736	3 688
Comptes de régularisation divers	89 312	70 082
<b>Autres actifs</b>	<b>96 970</b>	<b>96 754</b>
Comptes de règlement sur opérations sur titres	2	0
Débiteurs divers	89 198	88 990
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	7 770	7 764
<b>Autres actifs d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>212 173</b>	<b>219 733</b>

#### 8.11.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>213 331</b>	<b>202 062</b>
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	60 699	57 465
Produits constatés d'avance	83 264	78 793
Comptes de régularisation divers	69 368	65 804
<b>Autres passifs</b>	<b>17 394</b>	<b>17 943</b>
Obligations locatives - Immobilier	7 183	7 875
Versements restant à effectuer sur titres	617	571
Créditeurs divers	9 594	9 497
<b>Autres passifs d'assurance</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>230 725</b>	<b>220 005</b>

Obligations locatives par durée résiduelle (IFRS 16)

(en milliers d'euros)	< 1 an	> 1 an ≤ 3 ans	> 3 ans ≤ 6 ans	> 6 ans ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Immobilier	32	189	3 823	2 205	934	7 183
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>189</b>	<b>3 823</b>	<b>2 205</b>	<b>934</b>	<b>7 183</b>

## 8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	2023	Augmentation	Diminution	Autres	2024
Coût historique	219				219
Amortissement et dépréciation	-182				-182
<b>MONTANT NET</b>	<b>37</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>37</b>

## 8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

### 8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	2024
<b>Coût historique</b>	<b>194 153</b>	<b>5 132</b>	<b>-1 838</b>	<b>1 092</b>	<b>198 539</b>
Immobilisations corporelles en cours	1 266	2 605	0	-1 635	2 236
Terrains d'exploitation	5 006	23		26	5 055
Constructions d'exploitation	162 190	2 402	-1 431	1 507	164 668
Droits d'utilisation - Immobilier	13 894	0	-256	1 092	14 730
Autres immobilisations corporelles	11 797	102	-151	102	11 850
<b>Amortissement et dépréciation</b>	<b>-125 687</b>	<b>-8 414</b>	<b>1 602</b>	<b>0</b>	<b>-132 499</b>
Constructions d'exploitation	-109 295	-6 365	1 272		-114 388
Droits d'utilisation - Immobilier	-6 084	-1 755	181		-7 658
Autres immobilisations corporelles	-10 308	-294	149		-10 453
<b>MONTANT NET</b>	<b>68 466</b>	<b>-3 282</b>	<b>-236</b>	<b>1 092</b>	<b>66 040</b>

### 8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	2024
<b>Coût historique</b>	<b>1 392</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 392</b>
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	1 392				1 392
Logiciels	355				355
Autres	1 037				1 037
<b>Amortissement et dépréciation</b>	<b>-355</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-355</b>
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	-355				-355
Logiciels	-355				-355
Autres	0				0
<b>MONTANT NET</b>	<b>1 037</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 037</b>

## ⟨ 8.14 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	2024	2023
Bons de caisse	2 409	1 680
TMI & TCN	3 465 951	3 315 858
Emprunts obligataires		
Titres séniors non préférés		
Dettes rattachées	39 571	40 124
<b>TOTAL</b>	<b>3 507 931</b>	<b>3 357 662</b>

## ⟨ 8.15 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	2024
<b>Provisions pour risques</b>	<b>19 617</b>	31 227	-15	-24 218	1 014	27 625
Sur engagement de garantie	15 058	13 895		-11 768		17 185
donc pertes attendues à 12 mois	4 630	7 266		-4 630		7 266
donc pertes attendues à terminaison	4 720	2 913		-4 720		2 913
Sur engagement de financement	4 308	10 178		-4 308		10 178
donc pertes attendues à 12 mois	3 665	8 757		-3 665		8 757
donc pertes attendues à terminaison	643	1 421		-643		1 421
Provisions pour impôts	1	0		0		1
Provisions pour litiges	250	149	-15	-123		261
Provisions pour risques sur créances clientèle	0	7 005		-8 019	1 014	0
<b>Autres provisions</b>	<b>15 013</b>	<b>4 493</b>	<b>0</b>	<b>-259</b>		<b>19 247</b>
Provision Epargne Logement	11 688	4 245		-23		15 910
Provision pour charges CET	3 325	248		-236		3 337
Provisions pour éventualités diverses	0					0
<b>Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires</b>	<b>3 366</b>	<b>0</b>	<b>-33</b>	<b>-746</b>		<b>2 587</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 996</b>	<b>35 720</b>	<b>-48</b>	<b>-25 223</b>	<b>1 014</b>	<b>49 459</b>

### 8.15.a - Tableau des provisions PEL/CEL

(en milliers d'euros)	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	TOTAL
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	699 581	454 134	711 801	1 865 516
Montant des provisions sur PEL				15 129
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne	140 830	32 719	170 568	344 118
Montant des provisions sur CEL				59
Dotations Provisions EL				4 244
Reprises Provisions EL				23
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				3 849
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				722

## 8.15.b – Engagements de retraites et avantages similaires

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2024
<b>Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite</b>	<b>3 366</b>	<b>0</b>	<b>-779</b>	<b>0</b>	<b>2 587</b>
Indemnités de fin de carrière	2 717		-746		1 971
Compléments de retraite	0				0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	649		-33		616
<b>Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements	0				0

## Principales hypothèses actuarielles retenues

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,50%	3,19%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	2,40%	2,22%

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice IBoxx Corporate AA10+.

Indemnités de fin de carrière  
Variation de la dette actuarielle

(en milliers d'euros)	2023	Coût des services rendus	Impact changement age de départ à la retraite	Coût / Produits financiers	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	Effet de l'actualisation	Autres	2024
Engagements sociaux	2 717	91	-540		22	-406		87		1 971
Contrat d'assurance	8 004			233		-467				7 770
<b>Niveau de couverture</b>	<b>5 287</b>									<b>5 799</b>

## Position nette

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dette actuarielle	1 971	2 717
Juste valeur des actifs régime	7 770	8 004
Plafonnement de l'actif		
<b>SOLDE NET</b>	<b>5 799</b>	<b>5 287</b>

## Engagements de retraite à prestations définies

	Durée moyenne pondérée (années)	
	2024	2023
Indemnités de fin de carrière	14,04	13,93

## 8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

### 8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Capital et réserves liées au capital</b>	<b>243 574</b>	<b>246 058</b>
Capital	230 591	233 075
Prime d'émission	12 983	12 983
<b>Réserves consolidées</b>	<b>1 310 946</b>	<b>1 255 199</b>
Réserves consolidées groupe	1 310 946	1 255 199
Report à nouveau	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 554 520</b>	<b>1 501 257</b>

### 8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :</b>		
Actifs financiers en JVCPNR - instruments de dettes	-3	-3
Actifs financiers en JVCPNR - instruments de capitaux propres	455 986	445 785
Dérivés de couverture (CFH)	0	0
Autres	-208	-592
<b>TOTAL</b>	<b>455 775</b>	<b>445 190</b>

(1) Soldes nets d'impôts

## 8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

(en milliers d'euros)

Engagements donnés	2024	2023
<b>Engagements de financement :</b>		
en faveur d'établissements de crédit	51 000	45 550
en faveur de la clientèle	1 892 647	2 179 027
<b>Engagements de garantie :</b>		
d'ordre d'établissements de crédit	24 766	22 864
d'ordre de la clientèle	577 534	597 843
<b>Engagements sur titres :</b>		
titres acquis avec faculté de reprise	0	45 000
autres engagements		

(en milliers d'euros)

Engagements reçus	2024	2023
<b>Engagements de financement :</b>		
reçus d'établissements de crédit	0	0
reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie :</b>		
reçus d'établissements de crédit	4 173 357	4 435 861
reçus de la clientèle	1 381 807	1 209 348
<b>Engagements sur titres :</b>		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	4 098	5 271

(en milliers d'euros)

Actifs donnés en garantie de passif	2024	2023
Titres prêtés		
Dépôts et garantie sur opérations de marché	49 302	22 553
Titres et valeurs donnés en pension	419 925	519 977

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### ⟨ 8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

(en milliers d'euros)	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	166 152	-66 055	148 745	-61 856
Clientèle	331 191	-295 403	283 153	-239 290
Instruments dérivés de couverture	97 942	-53 442	61 190	-28 104
Actifs financiers à la JVPR	3 897		5 518	
Actifs financiers à la JV par CP / AFS	0		-32	
Titres au coût amorti	16 760		14 383	
Dettes représentées par un titre		-110 298		-87 302
Dettes subordonnées				
Charges financières - obligation locative		0		-91
<b>TOTAL</b>	<b>615 942</b>	<b>-525 198</b>	<b>512 957</b>	<b>-416 643</b>
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>514 103</i>	<i>-471 756</i>	<i>446 249</i>	<i>-388 539</i>
<i>Intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-471 756</i>		<i>-388 539</i>

### ⟨ 8.19 – COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 632	-314	1 326	-390
Clientèle et prestations de service	177 710	-34 250	171 852	-32 398
Titres	4 109	-407	5 028	-548
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	<i>1 950</i>	<i>0</i>	<i>2 119</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	121	0	89	0
Engagements de financement et de garantie	1 417	-1 128	1 505	-1 690
<b>TOTAL</b>	<b>184 989</b>	<b>-36 099</b>	<b>179 800</b>	<b>-35 026</b>

⟨ **8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT**

(en milliers d'euros)	2024	2023
Instruments de transaction	-136	338
Instruments à la juste valeur sur option	-633	-765
Inefficacité sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)	0	3 936
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>	36 027	113 068
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>	-36 027	-109 132
Résultat de change	602	216
Autres instruments à la juste valeur sur résultat	11 656	23 330
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>11 489</b>	<b>27 055</b>
<i>dont dérivés de transaction</i>	-136	338

⟨ **8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dividendes	40 348	33 878
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de CP (2017)	0	0
PV/MV réalisées sur instruments au coût amorti (2017)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 348</b>	<b>33 878</b>

⟨ **8.22 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS OU PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI**

(en milliers d'euros)	2024	2023
PV/MV réalisées sur :		
<i>Effets publics</i>	0	0
<i>Obligations et TRF</i>	0	0
<i>Prêts</i>	0	0
Passifs financiers au coût amorti - PV/MV réalisées sur :		
<i>Titres émis non subordonnés</i>	0	0
<i>Titres émis subordonnés</i>	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ⟨ 8.23 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Produits des autres activités</b>	<b>538</b>	<b>826</b>
Charges refacturées	17	19
Autres produits	521	807
<b>Charges des autres activités</b>	<b>-2 630</b>	<b>-2 564</b>
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	0	0
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 630	-2 564
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>-2 092</b>	<b>-1 738</b>

## ⟨ 8.24 – FRAIS GENERAUX

(en milliers d'euros)	2024	2023
Charges de personnel	-117 196	-118 294
Autres charges	-71 568	-74 660
<b>TOTAL</b>	<b>-188 764</b>	<b>-192 954</b>

### 8.24.a – CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et traitements	-67 708	-71 029
Charges sociales	-26 393	-26 357
Intéressement et participation des salariés	-12 976	-10 551
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 119	-10 357
<b>TOTAL</b>	<b>-117 196</b>	<b>-118 294</b>

#### Effectif moyen

(en milliers d'euros)	2024	2023
Non cadres	1 097	1 113
Cadres	367	379
<b>TOTAL</b>	<b>1 464</b>	<b>1 492</b>

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 464 en 2024. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée à l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

## 8.24.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôts et taxes	-2 889	-6 785
Services extérieurs	-60 767	-60 092
Autres charges diverses	502	443
<b>TOTAL</b>	<b>-63 154</b>	<b>-66 434</b>

## 8.24.c - DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Amortissements :</b>	<b>-8 414</b>	<b>-8 226</b>
Immobilisations corporelles	-8 414	-8 226
<i>dont droits d'utilisation</i>	-1 755	-1 665
Immobilisations incorporelles	0	0
<b>Dépréciations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-8 414</b>	<b>-8 226</b>

## 8.25 – COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-30 169</b>	<b>18 035</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-12 134</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti	0	1				1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-22 651	14 142				-8 509
Titres au coût amorti	-4	2				-2
Engagements donnés	-7 513	3 889				-3 624
<b>Pertes attendues à terminaison (S2)</b>	<b>-17 150</b>	<b>23 565</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 415</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-15 928	22 052				6 124
Titres au coût amorti						0
Engagements donnés	-1 223	1 513				290
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-39 481</b>	<b>25 462</b>	<b>-6 426</b>	<b>-1 067</b>	<b>589</b>	<b>-20 923</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-28 760	15 025	-6 426	-1 067	589	-20 639
Titres au coût amorti						0
Titres à la jv par capitaux propres						0
Engagements donnés	-10 721	10 437				-284
<b>TOTAL</b>	<b>-86 800</b>	<b>67 062</b>	<b>-6 426</b>	<b>-1 067</b>	<b>589</b>	<b>-26 642</b>

(en milliers d'euros)

2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-32 336</b>	<b>24 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 355</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti	-1					-1
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-25 073	21 417				-3 656
Titres au coût amorti	-2	3				1
Engagements donnés	-7 260	3 561				-3 699
<b>Pertes attendues à terminaison (S2)</b>	<b>-50 086</b>	<b>49 681</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-405</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-45 193	48 152				2 959
Titres au coût amorti						0
Engagements donnés	-4 893	1 529				-3 364
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-33 501</b>	<b>26 851</b>	<b>-8 384</b>	<b>-1 038</b>	<b>667</b>	<b>-15 405</b>
Prêts sur Ets crédit au coût amorti						0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-28 984	20 934	-8 384	-1 038	667	-16 805
Titres au coût amorti						0
Titres à la jv par capitaux propres						0
Engagements donnés	-4 517	5 917				1 400
<b>TOTAL</b>	<b>-115 923</b>	<b>101 513</b>	<b>-8 384</b>	<b>-1 038</b>	<b>667</b>	<b>-23 165</b>

## ⟨ 8.26 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	2024	2023
Immobilisations corporelles et incorporelles	-129	93
<i>MV de cession</i>	-161	-315
<i>PV de cession</i>	32	408
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-129</b>	<b>93</b>

## ⟨ 8.27 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Décomposition de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2024	2023
Charges d'impôt exigible	-19 198	-18 365
Charges d'impôt différé	3 128	2 533
Ajustement au titre des exercices antérieurs		
<b>TOTAL</b>	<b>-16 070</b>	<b>-15 832</b>

Rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

(en milliers d'euros)	2024	2023
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impact des régimes spécifiques des SCR	3,78%	-2,57%
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme		-0,18%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)		
Décalages permanents	-4,55%	-2,00%
Impact changement de taux sur impôts différés		
Autres	-3,29%	-2,29%
<b>TAUX D'IMPOT EFFECTIF</b>	<b>21,76%</b>	<b>-18,79%</b>
<b>RESULTAT TAXABLE (1)</b>	<b>73 844</b>	<b>84 257</b>
<b>CHARGE D'IMPOT</b>	<b>16 070</b>	<b>-15 832</b>

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

## NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

### ⟨ 9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Mouvements	
	2024	2023
<b>Ecarts de conversion</b>		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluation des actifs financiers à la JVCP</b>		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	10 200	50 667
<b>Sous-total</b>	<b>10 200</b>	<b>50 667</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluation des immobilisations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</b>	<b>384</b>	<b>165</b>
<b>Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 584</b>	<b>50 832</b>

### ⟨ 9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
<b>Ecarts de conversion</b>						
<b>Réévaluation des actifs financiers à la JVCP</b>	<b>10 546</b>	<b>-</b>	<b>346</b>	<b>10 200</b>		
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>						
<b>Réévaluation des immobilisations</b>						
<b>définies</b>	<b>518</b>	<b>-</b>	<b>134</b>	<b>384</b>		
<b>Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE</b>						
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 063</b>	<b>-479</b>	<b>10 584</b>	<b>52 498</b>	<b>-1 666</b>	<b>50 832</b>

## NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

### 10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale (IG) ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une influence notable, mises en équivalence (MEE).

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>ACTIF</b>		
Actifs à la juste valeur par résultat	0	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0
Actifs financiers au coût amorti	2 952 854	3 141 300
<i>dont comptes ordinaires</i>	301 111	345 930
Instruments dérivés de couverture	0	0
Placements des activités d'assurance	0	0
Actifs divers	561	548
<b>PASSIF</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	1 126 192	1 594 601
<i>dont comptes ordinaires</i>	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes envers la clientèle	1 437 351	1 414 181
Dettes représentées par un titre	50 455	143 710
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Intérêts reçus	73 354	68 032
Intérêts versés	-65 839	-65 235
Commissions reçues	67 667	68 544
Commissions versées	-10 649	-9 506
Gains/pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	40 949	33 968
Autres produits et charges		
<b>PNB</b>	<b>105 482</b>	<b>95 803</b>
Frais généraux	-39 876	-37 074
<b>HORS BILAN</b>		
Engagements de financement donnés	3 200	3 200
Engagements de garantie donnés	411 814	430 278
Engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garanties reçus	3 673	8 081

## ⟨ 10.2 – JUSTE VALEUR

Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2024. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

(en milliers d'euros)	2024					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>21 923 435</b>	<b>22 132 231</b>	<b>-208 796</b>	<b>44 358</b>	<b>6 003 789</b>	<b>15 875 288</b>
Prêts et créances sur Ets de crédit	4 671 805	4 663 770	8 035		4 671 805	
Prêts et créances à la clientèle	15 875 288	16 016 429	-141 141			15 875 288
Titres	1 376 342	1 452 032	-75 690	44 358	1 331 984	
<b>Passifs</b>	<b>20 247 143</b>	<b>21 223 765</b>	<b>-976 622</b>	<b>0</b>	<b>4 887 000</b>	<b>15 360 143</b>
Dettes envers les Ets de crédit	1 334 058	1 317 191	16 867		1 334 058	
Dettes envers la clientèle	15 360 142	16 398 643	-1 038 501			15 360 142
Dettes représentées par un titre	3 552 943	3 507 931	45 012		3 552 942	1
Dettes subordonnées						

(en milliers d'euros)	2023					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>21 521 509</b>	<b>22 072 277</b>	<b>-550 768</b>	<b>45 985</b>	<b>5 901 053</b>	<b>15 574 471</b>
Prêts et créances sur Ets de crédit	4 501 235	4 453 476	47 759		4 501 235	
Prêts et créances à la clientèle	15 574 471	16 044 953	-470 482			15 574 471
Titres	1 445 803	1 573 848	-128 045	45 985	1 399 818	
<b>Passifs</b>	<b>20 353 927</b>	<b>21 247 061</b>	<b>-893 134</b>	<b>0</b>	<b>5 334 290</b>	<b>15 019 637</b>
Dettes envers les Ets de crédit	1 951 930	1 938 666	13 264		1 951 930	
Dettes envers la clientèle	15 019 636	15 950 733	-931 097			15 019 636
Dettes représentées par un titre	3 382 361	3 357 662	24 699		3 382 360	1
Dettes subordonnées						

## ⟨ 10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)

La nouvelle norme IFRS 9, complétée par la norme IFRS 13, précise la nécessité de mesurer le risque de contrepartie d'un produit dérivé à sa juste valeur via une CVA et une DVA.

Les calculs réalisés par le CMO conduisent à des résultats non significatifs, qui n'entraînent pas d'impact sur les résultats du Groupe.

## ⟨ 10.4 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 133 K€ HT pour l'exercice 2024, dont 127 K€ HT au titre du contrôle légal des comptes.

## ⟨ 10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO la rémunération suivante :

- Rémunération des parts sociales : 6 187 K€.

## ⟨ 10.6 CONGES PAYES

Avantages du personnel à court terme

A noter, le montant des avantages du personnel à court terme tient compte de l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13/09/2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

L'incidence comptable pour le Groupe Crédit Mutuel Océan est de à 132 K€.

## ⟨ 10.7 IPC

Les concours et créances diverses incluent les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (2.5 M€) et Fonds de garantie des dépôts (13.1 M€).

A noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les dépôts versés en garantie font l'objet d'une rémunération. Les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable, selon la réglementation en vigueur, et dans un contexte de continuité d'exploitation ainsi que de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

Chaque épreuve traversée nous renvoie à nos fondamentaux stratégiques :

- notre raison d'être : [S'engager durablement à vos côtés](#)
- et nos valeurs : [L'Humain, la Confiance et la Responsabilité.](#)

Enfin, la solidité financière du Groupe Crédit Mutuel Océan lui permet en effet de faire face à cette situation de crise inédite, grâce au niveau de ses fonds propres et des ratios qui en découlent.

*En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :*

**CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN**  
Direction Financière - Service Comptabilités  
34, rue Léandre Merlet  
B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex

